

Les 10 articles les plus populaires en 2019 : Directives de l'OEB, troubles à l'OEB, CCP et JUB

Blogueur de Kluwer Patent/Le 8 janvier 2020 /Laissez un commentaire

Un post sur les nouvelles directives d'examen de l'Office européen des brevets figure en tête de liste des articles les plus populaires du Blog de Kluwer Patent en 2019. Les problèmes sociaux persistants à l'OEB ont également donné lieu à une série de posts largement lus ; le changement de direction de l'organisation n'a malheureusement pas apporté les améliorations que beaucoup espéraient du président de l'OEB, António Campinos.

Top 10 changes to the 2019 EPO Guidelines for Examination (Les 10 principaux changements apportés aux directives d'examen de l'OEB de 2019) (octobre) est le titre du post en tête de liste du Top 10 annuel de Kluwer Patent. L'article, rédigé par Laurence Lai de Simmons & Simmons, expose en détail les changements les plus pertinents dans les directives de l'OEB, qui sont entrés en vigueur en novembre dernier. Ils concernent le caractère technique des inventions d'intelligence artificielle, entre autres : « L'OEB fait (...) un pas en avant vers la reconnaissance des contributions que l'apprentissage machine et les algorithmes efficaces peuvent apporter en tant qu'inventions susceptibles d'être brevetées. » D'autres changements concernent la nouveauté des sous-gammes, la clarté des paramètres et des objectifs des revendications. Une nouvelle section traite de ce qui devrait être évident pour une personne compétente dans le domaine de la recherche en biotechnologie et la section relative à la phase régionale européenne des demandes PCT a été étendue.

Le numéro deux dans la liste est **The Haar in the Soup** (Haar dans la soupe), un article publié en mars dernier à propos d'un renvoi à la Grande Chambre de recours qui soulevait la question de savoir si la chambre peut tenir une procédure orale à Haar (une ville de la périphérie de Munich) sans violer l'article 116 de la CBE, si le requérant prétend que ce lieu n'est pas conforme à la CBE et demande que la procédure orale soit déplacée à Munich. Comme l'a écrit l'auteur, Thorsten Bausch : « Je pense qu'il s'agit d'un développement assez intéressant et remarquable. Je me suis toujours demandé pourquoi les Chambres devaient quitter le bâtiment Isar et n'ai jamais cru à l'excuse officielle que cela pourrait contribuer à accroître leur apparence d'indépendance. »

La question était en effet étroitement liée aux mesures controversées introduites par Benoît Battistelli, l'ancien président de l'OEB, en vue d'accroître l'indépendance des Chambres de recours, mais beaucoup considèrent que cela n'y a pas du tout contribué.

En ce qui concerne le lieu d'implantation de Haar, la Grande Chambre de recours a expliqué en juillet dernier que, selon elle, Haar faisait partie de l'agglomération de Munich et n'enfreignait dès lors pas les dispositions de la CBE concernant le lieu d'implantation de l'OEB. Quatre affaires relatives à l'indépendance des Chambres de recours de l'OEB sont toutefois en cours devant la Cour constitutionnelle fédérale allemande (BVerfG) ; une décision est attendue dans les prochains mois.

Le **numéros trois à six, huit à dix** sont tous des posts qui ont également trait au fonctionnement de l'OEB. Ils démontrent qu'António Campinos, qui est devenu le nouveau président de l'OEB en juillet 2018, n'a pas pu ou voulu mettre fin à l'agitation sociale au sein de l'organisation (entre autres parce que les dirigeants de l'ère Battistelli sont toujours en place et que le Conseil d'administration ne semble pas vouloir ou pouvoir faire quoi que ce soit non plus).

Comme l'explique le **numéro trois** dans la liste des articles les plus populaires, **EPO staff survey: concerns about quality, low confidence in management, lack of respect** (Enquête du personnel de l'OEB : préoccupations concernant la qualité, la faible confiance dans la direction, le manque de respect) (avril), explique : « Seuls deux tiers du personnel de l'OEB sont fiers de travailler à l'Office européen des brevets. Quatre sur dix déclarent qu'ils sont confrontés à des obstacles importants dans la bonne réalisation de leur travail. Ils ont une opinion très négative quant à l'efficacité de la gestion, avec une faible confiance dans les décisions de la haute direction, un manque de clarté sur l'orientation et un contact insuffisant entre la haute direction et le personnel. L'engagement de l'Office concernant la qualité, sa réputation et l'accent sur le

service suscitent de vives inquiétudes. La majorité des employés disposent de l'autonomie nécessaire pour faire leur travail, mais beaucoup moins nombreux sont ceux qui pensent que l'on peut s'exprimer en toute sécurité ou qui se sentent encouragés à apporter de nouvelles idées. (...) Ce sont les principales conclusions de « Votre voix, notre avenir : L'enquête sur l'engagement du personnel de l'OEB »

Numéro quatre, Es gibt nichts Gutes. Außer man tut es. Both within and outside the EPO. (mai) est un long post sur le Plan stratégique 2023, la qualité, le dialogue social, la viabilité financière et les Chambres de recours.

Deux citations caractéristiques : « Bien que le nouveau président se montre beaucoup plus ouvert à la contribution des parties prenantes (...) que son prédécesseur, les actions parleront plus que les mots. »

Et : « Les dernières nouvelles sur ce front sont une **lettre ouverte** envoyée par le Bureau central de l'Union syndicale de l'OEB au président de l'OEB et aux membres du Comité administratif. Cette lettre montre combien il est difficile de reprendre un véritable dialogue sans commencer par un minimum d'actions de confiance, comme le règlement des sanctions de l'administration précédente à l'encontre de plusieurs dirigeants importants de l'USOEB. (...) Je ne sais pas exactement de quoi sont accusés les dirigeants de l'USOEB et s'ils ont vraiment fait quelque chose de mal. Compte tenu de l'histoire de l'OEB pendant l'ère Battistelli, j'ai mes doutes (fondés sur des faits vérifiables, comme le montre l'histoire de M. Corcoran) quant à la justification des sanctions sévères contre les dirigeants de l'USOEB. Mais même si c'était le cas, ne serait-ce pas le moment idéal pour le nouveau président de faire la paix avec l'union syndicale et de régler les sanctions contre ses dirigeants ? (...) M. Campinos est maintenant au pouvoir depuis près d'un an. Il s'est déclaré intéressé par le rétablissement du dialogue social au sein de l'OEB. Ce serait le bon moment pour passer des actes aux mots. »

Manifestations

Cependant, les actions visant à rétablir la confiance, à mettre fin aux sanctions contre les anciens dirigeants de l'USOEB et à instaurer un véritable dialogue avec le personnel (représentants) ne se sont pas produites. Une grève en mai (**numéro cinq : Union calls for strike at the EPO, first time since president António Campinos took office** (Le syndicat appelle à la grève à l'OEB, pour la première fois depuis l'entrée en fonction du président António Campinos) a été annulée, mais aux mois d'octobre et de novembre, les premières manifestations sous la présidence de Campinos ont été maintenues.

Numéro six (novembre) : **Protest in The Hague against deteriorating working conditions at the European Patent Office** (Protestation à La Haye contre la détérioration des conditions de travail à l'Office européen des brevets): « Retour aux tristes jours de l'Office européen des brevets. Jeudi dernier, des centaines de membres du personnel de l'OEB ont protesté devant l'ambassade du Portugal à La Haye contre le manque de justice et la détérioration des conditions de travail à l'OEB. Ils sont également préoccupés par la façon dont la direction impose des réformes sans consultation appropriée des représentants du personnel. (...) Les raisons pour lesquelles l'administration a choisi de contacter individuellement tous les membres du personnel n'ont pas été précisées, mais il semble tout à fait étrange et inapproprié de le faire sans consulter (et de façon à l'éviter) les représentants officiels du personnel. Si c'est l'idée que le président Campinos et la direction de l'OEB se font du dialogue social, il est très probable que le mécontentement du personnel ne se dissipera pas de sitôt et d'autres manifestations et grèves sont à prévoir. »

L'article **DE, UK, OEB : A Few Thoughts on Constitutional Matters** (Quelques réflexions sur les questions constitutionnelles) (octobre) aborde également les problèmes structurels et les conflits sociaux à l'OEB. La lecture intégrale vaut certainement la peine mais après tout ce qui a été écrit précédemment, une seule citation de l'auteur de ce **numéro huit** dans la liste semble suffire : « Permettez-moi d'ajouter quelques réflexions concernant « l'ordre constitutionnel » de l'Organisation européenne des brevets. Le problème est qu'il y en a très peu. » Le **Numéro dix** est le blog : **EPO: consultation on Strategic Plan 2023, social tensions remain** (OEB : consultation sur le Plan stratégique 2023, les tensions sociales persistent) (janvier).

SPC (CCP)

Le **Numéro sept** dans notre Top 10 est l'article : **SPC manufacturing waiver adopted by European Parliament** (Le Parlement européen adopte le SPC Manufacturing waiver) (avril). Les auteurs sont Alexa von Uexküll et Oswin Ridderbusch de Vossius & Partner et éditeurs d'un **Manuel Wolters Kluwer sur les CCP européens**. Leur article résume les principales caractéristiques du SPC Manufacturing waiver tel qu'adopté par le Parlement européen en avril (entré en vigueur en juillet 2019). Citons notamment : « Les

effets des certificats complémentaires de protection (CCP) seront réduits pour ne plus conférer de protection contre la fabrication de principes actifs protégés par le CCP et de médicaments correspondants aux fins (i) d'exportation vers des pays tiers en dehors de l'UE ainsi que (ii) de stockage en vue d'une entrée sur le marché de l'UE dès le premier jour immédiatement après l'expiration du CCP. »

Juridiction unifiée des brevets et brevet unitaire

Le système de brevet unitaire et la juridiction unifiée des brevets, sujets très brûlants ces dernières années, n'apparaissent cette fois qu'en huitième (voir ci-dessus) et **neuvième position** dans la liste. 2019 a été une année de stagnation, de débat intellectuel et/ou de spéculation surtout concernant le BU et la JUB, puisque le Brexit ne s'est pas matérialisé en 2019 et que la BVerfG allemande n'a pas non plus pris de décision concernant la plainte constitutionnelle s'opposant à la ratification de l'AJUB telle que déposée par le Dr. Ingeve Stjerna. Ces deux éléments sont considérés comme des obstacles potentiels au système de brevet unitaire.

Beaucoup de suiveurs de ce blog étaient évidemment intéressés par une annonce du Ministère de la Justice allemand déclarant que **L'Allemagne ne ratifiera pas l'AJUB tant que les conséquences Brexit ne seront pas connues.** (Août) En réponse aux questions parlementaires, le ministère a écrit : « La question du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (le dit Brexit) et ses implications pour la réforme du brevet européen jouent un rôle important dans la poursuite du processus de mise en œuvre de l'Accord sur la juridiction unifiée des brevets. Les implications réelles et juridiques du retrait doivent être examinées au regard de l'Accord et faire l'objet d'une convention au niveau européen. Cette opinion n'est pas encore totalement formée, notamment parce que les facteurs importants de la sortie prévue ne sont pas encore connus. »

Comme répété à maintes reprises ces dernières années : 2020 sera probablement une année très cruciale pour le projet de brevet unitaire. Le juge de la Cour constitutionnelle fédérale allemande Peter Huber, qui est en charge du cas de la JUB, a déclaré qu'il s'attendait à ce qu'une décision dans cette affaire cruciale soit annoncée au cours du premier trimestre de cette année. En outre, le RU quitte l'Union européenne à la fin de ce mois et les négociations préciseront si cela implique également un Brexit du système de brevet unitaire ou, comme l'a déclaré le gouvernement britannique dans le passé, si le RU tentera de rester dans ce système mixte de droit international et de règlements de l'UE.

Et pour terminer : même si nous n'avons pas fait la liste des dix meilleurs commentateurs, nous aimerions vous remercier tous pour vos contributions, discussions, ajouts, questions et critiques sous les posts de ce blog. Ils constituent une contribution précieuse et nous espérons vous revoir tous en 2020. Bonne année !